



2024

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Commune de Prez

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Déchetterie de Corserey - horaires

Toute l'année

Mercredi 18h30 - 20h00
Samedi 08h00 - 10h30

Déchetterie de Noréaz - horaires

De décembre à février

Mercredi 16h30 - 18h30
Samedi 09h00 - 11h30

De mars à novembre

Mercredi 16h30 - 18h30
Samedi 09h00 - 11h30 / 13h00 - 15h00

Déchetterie de Prez-vers-Noréaz - horaires

Horaire d'hiver

(applicable lors du passage à l'heure d'hiver)

Lundi 10h00 - 11h30
Jeudi 16h00 - 17h00
Samedi 09h00 - 11h30

Horaire d'été

(applicable lors du passage à l'heure d'été)

Lundi 10h00 - 11h30
Jeudi 18h00 - 19h00
Samedi 09h00 - 11h30

Sacs-poubelle officiels "Sacco"

Les déchets ménagers sont à placer dans les sacs-poubelle officiels "Sacco" en vente dans les grands magasins ainsi qu'auprès de vos commerçants locaux :

- **Quincaillerie Menoud** à Prez-vers-Noréaz :
Tel. 026 470 11 77
sacs 17 lt : 10 sacs pour CHF 11.60
sacs 35 lt : 10 sacs pour CHF 21.00
- **Boulangerie Au Vieux Grenier SA** à Noréaz :
sacs 35 lt : 10 sacs pour CHF 21.00
sacs 60 lt : 10 sacs pour CHF 33.50

Des clips pour containers ainsi que les sacs-poubelle officiels "Sacco" sont également en vente auprès de l'administration communale.

Contact et infos

Administration communale
Rte de Fribourg 19
1746 Prez-vers-Noréaz
026 470 40 20
commune@prez.ch
prez.ch

Horaires d'ouverture - guichet et réception téléphonique

Lundi de 15h00 à 19h00
Mardi de 13h30 à 17h00
Mercredi fermé
Jeudi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
Vendredi fermé

Déchetteries - règles communes

- Les déchetteries sont fermées les jours fériés et veilles de fête

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Calendrier

Prez

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
L 1	Nouvel-An			1	Lundi de Pâques		
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2			
M 3				3	Ramassage des ordures ménagères	1	Ramassage des ordures ménagères
J 4	Ramassage des ordures ménagères	1		4		2	
V 5		2	1	5	3		
S 6		3	2	6	4	1	Collecte des déchets spéciaux
D 7		4	3	7	5	2	
L 8		5	4	8	6	3	
M 9		6	5	9	7	4	
M 10	Ramassage des ordures ménagères	7	Ramassage des ordures ménagères	6	Ramassage des ordures ménagères	10	Ramassage des ordures ménagères
J 11		8	7	11	9	Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7	
S 13		10	9	13	11	8	
D 14		11	10	14	12	9	
L 15		12	11	15	13	10	
M 16		13	12	16	14	11	
M 17	Ramassage des ordures ménagères	14	Ramassage des ordures ménagères	13	Ramassage des ordures ménagères	15	Ramassage des ordures ménagères
J 18		15	14	18	16	13	
V 19		16	15	19	17	14	
S 20		17	16	20	18	15	
D 21		18	17	21	19	16	
L 22		19	18	22	20	Lundi de Pentecôte	17
M 23		20	19	23	21	18	
M 24	Ramassage des ordures ménagères	21	Ramassage des ordures ménagères	20	Ramassage des ordures ménagères	22	Ramassage des ordures ménagères
J 25		22	21	25	23	20	
V 26		23	22	26	24	21	
S 27		24	23	27	25	22	
D 28		25	24	28	26	23	
L 29		26	25	29	27	24	
M 30		27	26	30	28	25	
M 31	Ramassage des ordures ménagères	28	Ramassage des ordures ménagères	27	Ramassage des ordures ménagères	29	Ramassage des ordures ménagères
J		29	28		30	Fête-Dieu	27
V			29	Vendredi Saint		31	28
S			30				29
D			31				30
L							
M							

Calendrier

Prez

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3	Ramassage des ordures ménagères			2		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1 Toussaint	
S 6		3		5	2 Collecte des déchets spéciaux	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10	Ramassage des ordures ménagères	7 Ramassage des ordures ménagères	4 Ramassage des ordures ménagères	9 Ramassage des ordures ménagères	6 Ramassage des ordures ménagères	4 Ramassage des ordures ménagères
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17	Ramassage des ordures ménagères	14 Ramassage des ordures ménagères	11 Ramassage des ordures ménagères	16 Ramassage des ordures ménagères	13 Ramassage des ordures ménagères	11 Ramassage des ordures ménagères
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24	Ramassage des ordures ménagères	21 Ramassage des ordures ménagères	18 Ramassage des ordures ménagères	23 Ramassage des ordures ménagères	20 Ramassage des ordures ménagères	18 Ramassage des ordures ménagères
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24 Ramassage des ordures ménagères
M 31	Ramassage des ordures ménagères	28 Ramassage des ordures ménagères	25 Ramassage des ordures ménagères	30 Ramassage des ordures ménagères	27 Ramassage des ordures ménagères	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Saint-Etienne
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères

Ramassage en général le mercredi (voir calendrier). Les sacs à ordures officiels "Sacco" doivent être déposés dans les différents containers prévus à cet effet aux différents endroits dans les villages.



Appareils électriques et électroniques

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Les appareils électriques et électroniques ne doivent pas être déposés dans les sacs-poubelle. Ils doivent être remis en priorité à un point de vente, un fabricant, ou dans les déchetteries.



Ferraille (objets métalliques)

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Une benne est à disposition pour la ferraille et les métaux. Les éventuels éléments en plastique ou bois doivent être enlevés.



Papier et carton

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Une benne est à disposition durant les heures d'ouverture. Ne doit contenir aucune impureté (film plastique, etc.), ni être maculé de graisse ou autre substance.



Autres déchets plastiques

Les plastiques ménagers doivent être mis dans les sacs officiels "Sacco".



Piles et accumulateurs

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Les piles peuvent être amenées directement dans les grandes surfaces. Un tonneau est également à disposition dans les déchetteries.



Déchets encombrants combustibles

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Veuillez, dans la mesure du possible, démonter vos meubles ou autres objets encombrants avant de les acheminer aux déchetteries.



Verre

A Corserey et Noréaz
A mettre dans les bennes mises à disposition dans les déchetteries. **A Prez-vers-Noréaz** à mettre dans la benne mise à disposition à l'extérieur de la déchetterie. Les bouchons et autres capsules doivent être retirés.



Pneus

Les pneus sont à retourner auprès du fournisseur ou garagiste.



Tubes lumineux (néon) / LED

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
A retourner auprès du fournisseur.



Bois

A Corserey et Prez-vers-Noréaz à déposer dans la benne d'encombrants. **A Noréaz** le bois non traité peut être déposé dans la benne.



Capsules Nespresso (aluminium)

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Les capsules Nespresso peuvent être déposées dans le container prévu à cet effet.



Textiles et chaussures

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Ils doivent être propres et rangés dans un sac en plastique. Des bennes sont à disposition dans les déchetteries. Les vêtements et chaussures sont récupérés périodiquement par des organismes privés.



Dépouilles d'animaux

Les animaux domestiques morts peuvent être apportés chez Sanima à Posieux. Vous pouvez également prendre contact avec votre vétérinaire.



PET

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Un container est à disposition dans les déchetteries. Seules les bouteilles marquées d'un sigle PET sont admises.



Litière de chat

Les litières d'animaux sont à éliminer dans les sacs officiels "Sacco".



Sagex

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
A déposer dans les bennes à déchets encombrants.



Déchets inertes (petites quantités)

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Dans les déchetteries. Matériaux tels que céramique, carrelage, briques, tuiles, terre remblai, pierres de jardin, etc. Le volume des dépôts est limité à 100 litres maximum.



Médicaments

Les médicaments sont à retourner dans une pharmacie.



Batteries d'autos

Les batteries sont à retourner auprès du fournisseur ou garagiste.



Huiles minérales et végétales

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Les huiles minérales (de moteur) et les huiles végétales (de cuisine) ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide étranger, tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



Aluminium et boîtes de conserve

A Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz
Des conteneurs sont à disposition. Les boîtes et autres récipients doivent être rincés et propres.



Peintures

A retourner auprès du fournisseur.





Déchets compostables ménagers

A Corserey

Sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

Chatagny Sébastien, Au Grand Clos 2, 1747 Corserey

Chatagny Philippe, Au Chêne Brûlé 21, 1747 Corserey

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.

A Prez-vers-Noréaz

Sont à déposer chez l'agriculteur agréé par la commune, soit chez

Maillard Fabien, Route de Corserey 30, 1746 Prez-vers-Noréaz

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.

A Noréaz

Sont à déposer dans les bennes à déchets compostables qui se trouvent à la déchetterie de Noréaz.

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.



Déchets de jardin

A Corserey

Les branches et autres déchets de taille sont à déposer à la déchetterie. Le diamètre des branches ne doit pas excéder 12 centimètres.

A Prez-vers-Noréaz

Les branches peuvent être déposées au lieu-dit "Le Focho" (avant le terrain de foot, tourner à gauche, puis chemin entre 2 maisons, dans l'impasse). Le diamètre des branches ne doit pas excéder 12 centimètres.

A Noréaz

Les branches et autres déchets de taille sont à déposer à la déchetterie. Le diamètre des branches ne doit pas excéder 12 centimètres.



Gazon

A Corserey

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

Chatagny Sébastien, Au Grand Clos 2, 1747 Corserey

Chatagny Philippe, Au Chêne Brûlé 21, 1747 Corserey

A Prez-vers-Noréaz

Les gazons et feuilles mortes, sont à déposer chez l'agriculteur agréé par la commune, soit chez

Maillard Fabien, Route de Corserey 30, 1746 Prez-vers-Noréaz

A Noréaz

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

Guisolan Gérald, Chemin de St-Jacques 25, 1757 Noréaz

Guisolan Charly, Route de Seedorf 60, 1757 Noréaz

Gugler Hubert, Route des Arbognes 31, 1757 Noréaz

Règlements et taxes

Le règlement relatif à la gestion des déchets est disponible sur notre site internet.

Déchets inertes

De petites quantités - 100 lt au maximum - peuvent être déposées dans votre déchetterie communale.
Les déchets inertes plus conséquents sont à acheminer directement à la décharge de Châtillon, station de tri, Route de la Combe 50, 1730 Hauterive (ce service est payant).

Emplacements des déchetteries



Emplacements des déchets verts



Emplacements des containers



Toutes les informations sont également disponibles sur le site internet www.prez.ch.